

**GARANTIE LIMITÉE DU FABRICANT
(Contrat de garantie commerciale)**

La présente garantie limitée du fabricant (« Garantie commerciale ») vous est accordée par Microsoft Ireland Operations Limited, One Microsoft Place, South County Business Park, Leopardstown, Dublin 18, Irlande (« Microsoft »).

EN CE QUI CONCERNE LE DROIT DE LA CONSOMMATION. CETTE GARANTIE COMMERCIALE VOUS ACCORDE DES DROITS CONTRACTUELS SPÉCIFIQUES, EN PLUS ET EN LIEU ET PLACE DES DROITS LEGAUX, DONT VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER EN VERTU DU DROIT DE LA CONSOMMATION OU D’AUTRES LOIS QUI VOUS SONT APPLICABLES. EN CAS DE PROBLÈME, VOUS POUVEZ EXERCER GRATUITEMENT VOS DROITS LÉGAUX. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT AVOIR D’AUTRES DROITS QUI VARIENT D’UN ÉTAT À L’AUTRE, D’UNE PROVINCE OU D’UN PAYS À L’AUTRE. SAUF DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, MICROSOFT N’EXCLUT, NE LIMITE NI NE SUSPEND AUCUN AUTRE DROIT QUE VOUS AVEZ, Y COMPRIS CEUX QUI PEUVENT ÊTRE CAUSÉS PAR LA NON-CONFORMITÉ D’UN CONTRAT DE VENTE.

Pour les consommateurs Français

Conformément aux articles L. 217-1 à L. 217-32 du Code de la consommation, les consommateurs disposent des droits suivants indépendamment de la Garantie commerciale de Microsoft :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

1. Définitions

- (a) Un « Produit Microsoft » désigne le matériel Microsoft authentique acheté auprès de Microsoft ou d'un revendeur agréé. Certains matériels Microsoft ont leurs propres garanties commerciales limitées au lieu de celle-ci.
- (b) « Conditions d'utilisation normales » désigne les conditions d'utilisation définies comme normales dans le manuel et les autres documents de support en ligne fournis par Microsoft pour le Produit Microsoft.

2. Durée

Sans préjudice des droits légaux (statutaires) que vous pourriez avoir en vertu de la législation locale, cette Garantie commerciale dure un an à compter de la date d'achat initial auprès de Microsoft ou d'un revendeur agréé, sauf si une durée différente apparaît ci-dessous :

Duration	Product name
90 days	Xbox accessories (except Xbox Elite Series 2 Wireless Controller)
2 years	Compact Optical Mouse 500, Compact Optical Mouse, HoloLens 2 Industrial Edition only

3 years	All-in-One Media Keyboard, Arc Touch Mouse, Basic Optical Mouse, Bluetooth Mobile Mouse 3600, Comfort Mouse 4500, Bluetooth Desktop Designer Mouse, Bluetooth Mouse Designer Mouse, LifeCam Cinema, LifeCam HD-3000, LifeCam Studio, LifeChat LX-3000, Natural Ergonomic Keyboard 4000, Sculpt Comfort Desktop, Sculpt Comfort Mouse, Sculpt Ergonomic Desktop, Sculpt Ergonomic Keyboard, Sculpt Ergonomic Mouse, Sculpt Ergonomic Mouse, Sculpt Mobile Mouse, Wired Desktop 600, Wired Keyboard 600, Wireless Comfort Desktop 5050, Wireless Desktop 2000, Wireless Desktop 3050, Wireless Desktop 850, Wireless Desktop 900, Wireless Mobile Mouse 1850, Wireless Mobile Mouse 3500, Wireless Mobile Mouse 4000, Wireless Mobile Mouse 900
---------	---

3. Territoire

Cette Garantie commerciale sera valable dans les pays de l’Espace économique européen (EEE), en Suisse et au Royaume-Uni, lorsque le Produit Microsoft a été acheté auprès de Microsoft ou d’un revendeur agréé.

4. Garantie

- (a) Microsoft garantit que le Produit Microsoft ne tombera pas en panne en raison d’un défaut de fabrication ou de matériau dans les Conditions Normales d’Utilisation.
- (b) Sous réserve des droits légaux (statutaires) en vertu de la législation locale, cette Garantie commerciale est la seule garantie ou condition contractuelle que Microsoft accorde directement pour votre Produit Microsoft. Aucun tiers n’a le pouvoir de fournir des garanties directement au nom de Microsoft.
- (c) SI VOTRE Législation locale vous accorde des garanties implicites, y compris une garantie implicite de qualité ou d’adéquation à un usage particulier, la durée de cette garantie lui est propre. Certains états, provinces ou pays n’autorisent pas les limitations de la durée d’une garantie implicite, de sorte que la limitation ci-dessus peut ne pas s’appliquer à vous.

5. Comment bénéficier du service de garantie

Avant d’offrir des services de garantie, Microsoft ou ses représentants peuvent vous demander de fournir une preuve d’achat pour le Produit Microsoft.

- (a) Avant de contacter le service clientèle, essayez les étapes de dépannage recommandées sur la page web: support.microsoft.com.
- (b) Si les conseils de dépannage ne résolvent pas votre problème, suivez le processus en ligne détaillé sur la page web: support.microsoft.com/warranty.
- (c) **Sauvegarde de données ou d’applications et suppression d’informations confidentielles.** Avant d’envoyer votre Produit Microsoft à Microsoft pour le dépannage, veillez à effectuer les opérations suivantes :
 - i. FAITES UNE COPIE DE TOUTE DONNÉE OU APPLICATION QUE VOUS SOUHAITEZ ENREGISTRER. MICROSOFT N’EST PAS RESPONSABLE DE VOS DONNÉES OU APPLICATIONS ET LES EFFACERA.
 - ii. SUPPRIMEZ TOUTES LES DONNÉES QUE VOUS CONSIDÉREZ COMME CONFIDENTIELLES. MICROSOFT N’EST PAS RESPONSABLE DE LA CONFIDENTIALITÉ DE VOS INFORMATIONS SI VOUS LES LAISSEZ SUR VOTRE APPAREIL.

Dans le cadre de la présente Garantie commerciale, vous pouvez bénéficier d'un service de garantie en France dans sans payer de frais d'expédition et de manutention. En dehors de cette région, les options de service de garantie peuvent être limitées.

6. Responsabilités de Microsoft

Sans préjudice et sans limiter ou restreindre les droits et demandes que vous pourriez avoir en vertu de la législation locale, dans le cadre de votre contrat (contrat d'achat), les responsabilités de Microsoft en vertu de la présente Garantie commerciale sont les suivantes :

- (a) Si Microsoft détermine que le Produit Microsoft n'a pas fonctionné correctement dans les Conditions normales d'utilisation pendant la période de garantie en raison d'un défaut de matériau ou de fabrication, Microsoft (à sa discrétion) peut réparer ou remplacer la pièce défectueuse, ou rembourser le prix d'achat en échange du Produit Microsoft retourné. La réparation peut utiliser des pièces neuves ou remises à neuf et le remplacement peut être effectué avec un produit neuf ou remis à neuf. Lors du remplacement du produit, Microsoft peut utiliser le même modèle ou, s'il n'est pas disponible, le modèle le plus proche de la forme, des fonctionnalités, des performances et de la couleur d'origine, à la seule discrétion de Microsoft. Le Produit Microsoft, ou toutes les parties de votre Produit Microsoft, que Microsoft a remplacés, deviennent la propriété de Microsoft.
- (b) Après réparation ou remplacement, votre Produit Microsoft sera couvert par la présente Garantie pour la période de garantie restante ou quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la livraison.
- (c) MICROSOFT EST RESPONSABLE DE LA RÉPARATION, DU REMPLACEMENT OU DU REMBOURSEMENT DU PRODUIT MICROSOFT, QUI EST VOTRE RECOURS EXCLUSIF EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE COMMERCIALE.
- d) Si votre Produit Microsoft tombe en panne après la période de Garantie commerciale ou est autrement exclu de la présente Garantie commerciale, et pour autant que le Produit ne soit plus couvert par les garanties légales dont vous bénéficiez auprès du vendeur en vertu de votre législation locale, Microsoft peut vous facturer des frais pour ses efforts (réussis ou non) pour diagnostiquer et résoudre les problèmes.

7. Exclusions de Garantie

Microsoft exclut toute responsabilité en vertu de la présente Garantie commerciale, et cette Garantie commerciale ne s'applique pas (y compris les services payants) aux éléments suivants :

- (a) Un Produit Microsoft qui n'a pas été acheté auprès de Microsoft ou d'un revendeur agréé;
- (b) Les dommages causés par l'utilisation de produits, d'applications ou de services non fabriqués, concédés sous licence ou fournis par Microsoft (y compris, sans s'y limiter, les jeux et accessoires qui ne sont pas fabriqués ou concédés sous licence par Microsoft, les jeux « piratés », etc.) ;
- (c) Un Produit Microsoft dont le numéro de série ou IMEI a été modifié ou supprimé ;
- d) Les dommages résultant de facteurs externes (y compris, par exemple, une chute, une exposition à des liquides ou une ventilation inadéquate) ;

- (e) Les dommages résultant d'une utilisation non conforme au manuel d'utilisation ou à d'autres instructions fournies par Microsoft ;
- (f) Les dommages résultant de réparations ou de modifications effectuées par une personne autre que Microsoft ou un fournisseur de services agréé Microsoft, ou en utilisant les pièces d'une autre société ;
- (g) Rayures, entailles, autres dommages esthétiques ou dommages raisonnablement prévisibles dus à l'usure normale;
- (h) Les dommages résultant d'un piratage, d'une infiltration, de virus ou d'autres programmes malveillants, ou d'un accès non autorisé à des services, des comptes, des systèmes informatiques ou des réseaux ; ou
- (i) Un Produit Microsoft dont le logiciel ou le matériel a été modifié pour changer ses fonctionnalités à l'aide de code malveillant, de logiciels malveillants, de bots, de vers, de chevaux de Troie, de portes dérobées, d'exploitations, d'escroquerie, de fraude, de piratage, de diagnostics cachés ou d'autres mécanismes utilisés pour:
 - i. désactiver les mécanismes de sécurité ou de protection du contenu ;
 - ii. accorder à l'utilisateur un avantage déloyal ou dégrader l'expérience en ligne d'autres utilisateurs ;
 - iii. tromper ou frauder Microsoft ou d'autres ; ou
 - iv. endommager le Produit ou nos systèmes.

Cette Garantie commerciale s'applique uniquement si votre Produit Microsoft est utilisé avec le système d'exploitation préinstallé sur votre Produit Microsoft ou une version ultérieure de ce système d'exploitation.

Cette Garantie commerciale ne s'applique pas (a) aux pièces consommables dont la qualité diminue avec le temps, telles que la capacité de charge d'une batterie qui diminue en raison de sa durée de vie normale en fin de produit, sauf si le problème est dû à un défaut de matériau ou de fabrication, ou (b) à une carte SIM ou à tout autre réseau ou système sur lequel le Produit Microsoft fonctionne.

Cette Garantie commerciale ne s'applique pas aux logiciels distribués par Microsoft avec le Produit Microsoft.

Microsoft ne garantit pas que l'utilisation du Produit Microsoft fonctionnera de manière ininterrompue, régulière, sécurisée ou sans erreur, ou qu'aucune perte de données ne se produira.

Cette section 7 ne limite ni ne restreint les droits ou demandes que vous pourriez avoir en vertu de la loi locale, dans le cadre de votre contrat (contrat d'achat auprès du vendeur).

8. EXCLUSION DE CERTAINS DOMMAGES ET LIMITATION DES TYPES DE RESPONSABILITÉ

EN VERTU DE CETTE GARANTIE COMMERCIALE, MICROSOFT NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU CONSÉCUTIFS, DE LA PERTE DE DONNÉES, DES DONNÉES PERSONNELLES, DES INFORMATIONS CONFIDENTIELLES OU DE PROFITS, OU DE TOUTE INCAPACITÉ À UTILISER VOTRE PRODUIT MICROSOFT. CES EXCLUSIONS S'APPLIQUENT MÊME SI MICROSOFT A ÉTÉ INFORMÉ DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET QU'UN REMEDE NE SERAIT PAS EFFECTIF. CERTAINS ÉTATS, PROVINCES OU PAYS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DE GARANTIES OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, DE SORTE QUE LA LIMITATION OU L'EXCLUSION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER À VOUS.

SI VOUS AVEZ DROIT À UN REMEDE AU-DELÀ D'UNE RÉPARATION, D'UN REMPLACEMENT OU D'UN REMBOURSEMENT (VOIR LA SECTION 6(c)), LA RESPONSABILITÉ DE MICROSOFT NE PEUT EXCÉDER LE PRIX D'ACHAT PAYÉ POUR LE PRODUIT MICROSOFT (LE CAS ÉCHÉANT).

CETTE SECTION 8 NE S'APPLIQUE PAS AUX DEMANDES QUE VOUS POURRIEZ AVOIR EN VERTU DE LA LOI LOCALE, DANS LE CADRE DE VOTRE CONTRAT (ACHAT).

9. Conditions supplémentaires

Toutes les aspects de cette Garantie commerciale s'appliquent dans la mesure permise par la loi locale applicable. Si un tribunal ou un arbitre conclut que Microsoft ne peut appliquer aucune disposition de la présente Garantie commerciale, telle que formulée, cette disposition peut être remplacée par des conditions qui illustrent autant que possible l'intention économique souhaitée par rapport à la disposition en vertu de la loi applicable ou telle que définie par la loi, mais les autres clauses de la Garantie commerciale ne seront en aucun cas modifiées.

10. Droit applicable

La présente Garantie commerciale est régie par les lois du pays où le Produit Microsoft a été acheté et doit être interprétée conformément à celles-ci, nonobstant toute disposition relative aux conflits de lois.

11. Plus d'informations.

Pour en savoir plus sur votre Garantie commerciale et pour connaître les informations requises pour traiter vos réclamations de garantie, veuillez visiter : support.microsoft.com.